

dépenses d'impérieuse nécessité pour le bien public durant la période qui s'est écoulée depuis la dissolution de la vingt-troisième Législature. Vous serez invités à examiner et à approuver ces dépenses. Il sera proposé à la Loi sur l'administration financière une modification concernant l'emploi de mandats spéciaux.

D'autres mesures vous seront soumises en vue d'améliorer l'efficacité de nos méthodes parlementaires.

Le Gouvernement vous demandera d'approuver l'installation à la Chambre des communes d'un système de traduction simultanée.

Vous serez priés d'instituer un comité spécial de la radio-télévision, un comité permanent des prévisions budgétaires et un comité permanent des affaires des anciens combattants, tous autorisés à assigner des témoins et à ordonner la production de documents. Mes ministres proposeront qu'un membre de la Loyale Opposition de Sa Majesté soit élu président du comité des comptes publics.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la divine Providence vous bénir et vous guider dans l'accomplissement de la noble tâche qui vous a été confiée.

La Chambre des communes se retire.
Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

BILL CONCERNANT LES CHEMINS DE FER.

PREMIÈRE LECTURE

L'honorable M. Brunt présente le bill S-1 concernant les chemins de fer.

Le bill est lu pour la 1^{re} fois.

DISCOURS DU TRÔNE

ÉTUDE REMISE AU 21 MAI

Il est décidé, sur la proposition de l'honorable M. Brunt, appuyée par l'honorable M. Pearson, de remettre au mercredi 21 mai l'étude du discours de Son Excellence le Gouverneur général.

COMITÉ DU RÈGLEMENT ET DES PRIVILÈGES

NOMINATION

L'honorable M. Brunt, avec l'assentiment du Sénat, propose, appuyé par l'honorable M. Pearson:

Que tous les sénateurs présents durant la session actuelle forment un comité chargé d'examiner les us et coutumes du Sénat, ainsi que les privilèges du Parlement, et que ledit comité soit autorisé à se réunir dans l'enceinte du Sénat selon qu'il le jugera nécessaire.

La motion est adoptée.

COMITÉ DE SÉLECTION

NOMINATION

L'honorable M. Brunt, avec le consentement du Sénat, propose, appuyé par l'honorable M. Pearson:

Que, conformément à l'article 77 du Règlement, les honorables Aseltine, Beaubien, Brunt, Haig, Macdonald, Monette, Quinn, Taylor (*Norfolk*), Vaillancourt et White forment un comité de sélection chargé de désigner les sénateurs qui feront partie des divers comités permanents de la présente session. Ledit comité fera rapport, avec toute la diligence possible, des noms des sénateurs ainsi désignés.

La motion est adoptée.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain, à 3 heures de l'après-midi.